

	<p style="text-align: center;"><u>SOMMAIRE</u></p> <p>Le Parti Libéral et l'habitation p.1</p> <p>Crise du logement p.3</p> <p>Éco-quartier Saint-Jacques p.4</p>
---	--

Vol.9 no 2

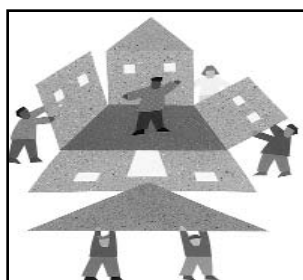
mai 2003

La politique d'habitation du nouveau gouvernement libéral

Bien qu'il en ait été peu question au cours de la campagne électorale, le Parti Libéral du Québec met de l'avant un train de mesures devant permettre aux ménages québécois de mieux se loger. Regard sur les principales actions prévues par notre nouveau gouvernement en matière d'habitation.

Une restructuration en profondeur, mais un financement incertain

C'est au mois de mars dernier que le PLQ a publié un document faisant état de ses "priorités d'action politiques dans le secteur québécois de l'habitation". On retiendra surtout de ce document que les libéraux envisagent d'abord de restructurer tout le secteur de l'habitation, en collaboration avec les acteurs concernés et en s'attaquant d'abord à la lourdeur bureaucratique. Objectif noble, du moins sur papier, mais il faudra attendre encore pour savoir comment le nouveau gouvernement entend procéder.



Outre ce grand ménage, le document énumère toute une série d'objectifs dont certains sont certes intéressants, mais on reste sur son appétit lorsqu'il est question de financement. Souvenons-nous que M. Charest a déjà annoncé un gel des dépenses publiques à l'exception de celles prévues en santé et en éducation. Pour le secteur de l'habitation, le nouveau gouvernement compte donc d'abord sur le transfert des responsabilités fédérales en matière de logements sociaux existants dont les sommes ainsi obtenues serviraient à la construction de nouveaux

logements sociaux. Rappelons toutefois que ce dossier fait l'objet d'une mésentente entre Ottawa et Québec depuis maintenant sept ans.

En deuxième lieu, un gouvernement du Parti Libéral espère convaincre le secteur privé de s'engager activement dans la construction de logements sociaux en faisant appel à ses responsabilités sociales. Ici, les résultats sont loin d'être garantis, c'est le moins que l'on puisse dire.

À défaut d'argent neuf, on voit mal comment le gouvernement issu du Parti Libéral réussira à accélérer la réalisation d'une promesse empruntée au Parti Québécois, soit la construction de 13 000 logements sociaux et privés, comme M. Charest s'y est engagé en campagne électorale.

Discrimination et immeubles vacants

Parmi les mesures les plus intéressantes mises de l'avant par le Parti Libéral, retenons la modification de la Charte québécoise des droits et libertés pour y inclure le droit au logement, une revendication portée depuis longtemps par les groupes de défense des locataires. De plus, on envisage de permettre

(suite p.2)



politiques sociales et aménagement urbain

(suite de la p.1)

aux municipalités aux prises avec la crise du logement d'exproprier les immeubles laissés vacants depuis plus d'un an dans le but de les rendre disponibles pour fins de logement social. Il s'agit là d'une mesure attendue depuis longtemps par les mal-logés et une des principales demandes des désormais célèbres "squatters" à qui le maire Bourque avait offert le centre Préfontaine pour les en déloger peu de temps après.

Qu'arrivera-t-il de la Régie?

Les promesses libérales ne sont toutefois pas exemptes de certaines équivoques. C'est ainsi qu'on déclare "qu'il serait irresponsable de déréglementer le coût des loyers dans le contexte de crise du logement. Cela ne ferait qu'aggraver la pénurie et mettre plus de familles démunies dans la rue.", lit-on. Mais, dans le même chapitre, les auteurs du document affirment "qu'un gouvernement issu du Parti Libéral du Québec proposera une révision de la méthode de calcul de la Régie du logement en matière de fixation de loyer afin de mieux prendre en compte les dépenses d'entretien et de réparations

majeures dans le calcul du loyer". Le nouveau ministre responsable de l'habitation, M. Jean-Marc Fournier, devra user de beaucoup de doigté pour amener les deux parties à se reconnaître une certaine "communauté d'intérêts".

On constate donc que les promesses libérales tentent de plaire à la fois aux mal logés, aux propriétaires et à l'industrie de la construction en général. Pourtant, les intérêts des uns et des autres, leurs objectifs immédiats comme ceux à plus long terme sont souvent éloignés, du moins à première vue. Il aurait été reconfortant d'entendre M. Charest lui-même s'engager avec une prise de position beaucoup plus claire en faveur des personnes démunies au lieu de ce saupoudrage où tout le monde est traité sur un pied d'égalité.



Ménages locataires payant plus de 25 %, 30 % et 50 % de leur revenu en loyer 1981 à 1996						
Année du recensement	Consacrant 25 % et plus des revenus au loyer		Consacrant 30 % et plus des revenus au loyer		Consacrant 50 % et plus des revenus au loyer	
	Nombre de ménages	Pourcentage des ménages locataires	Nombre de ménages	Pourcentage des ménages locataires	Nombre de ménages	Pourcentage des ménages locataires
1981	359 315	35,4 %	287 290	28,3 %	138 030	13,6 %
1986	475 110	45,0 %	379 855	36,4 %	194 650	18,6 %
1991	517 820	45,0 %	404 040	35,1 %	194 225	16,9 %
1996	637 905	52,4 %	518 700	42,6 %	273 825	22,5 %

Outre la crise actuelle, c'est la proportion élevée de leurs revenus que les ménages québécois consacrent pour se loger qui devra guider les choix du nouveau gouvernement libéral en habitation.

Source: données des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996

Gracieuseté: FRAPRU

Vivre au quotidien

CRISE DU LOGEMENT

Une situation pire que l'an passé?

Le 1^{er} juillet est à nos portes et, cette année encore, plusieurs ménages montréalais pourraient se retrouver à la rue étant dans l'impossibilité de se trouver un logement convenable à un prix raisonnable.

Gouverner, c'est prévoir

Cette année, ni ministres, ni fonctionnaires ne pourront invoquer le caractère inattendu de la crise puisque c'est maintenant la troisième année qu'elle se répète et force est de constater qu'il manque toujours autant de logements, particulièrement de logements sociaux.

Qu'a fait le gouvernement ou que n'a-t-il pas fait pour atténuer les effets de cette crise? Les logements ne se construisent pas du jour au lendemain; il faut au moins deux ans, à compter de la prise de décision, pour construire ou remettre en état un bâtiment de type résidentiel.

Un programme élaboré à la hâte

Avant sa défaite électorale, le gouvernement du Parti Québécois avait adopté, in extremis, un programme-cadre devant permettre aux villes de venir en aide aux ménages qui risqueraient de se retrouver à la rue à cause de la pénurie de logements. Ce programme (valable jusqu'en 2005) comporte un élément de nouveauté intéressant, certes, puisqu'on pourra l'utiliser l'année durant plutôt que d'être réservé à la période du et autour du 1er juillet, comme c'était le cas l'an passé.

Mais encore faudra-t-il que les villes concernées (c'est-à-dire, celles dont le taux d'inoccupation est en-deçà de 1,5%) adoptent, à leur tour, leurs propres mesures spécifiques à partir de ce programme-cadre. Certaines de ces municipalités

risquent de ne pas être prêtes pour le 1^{er} juillet.

... et qui exclut beaucoup de monde

Mais, il ne suffira pas d'être à la rue pour bénéficier du programme d'urgence du gouvernement québécois. Seules, les familles avec enfants seront admissibles à cette aide. Pourtant, en juillet 2002, 40% des locataires ayant eu recours à une aide d'urgence pour se loger étaient des personnes seules.

Ignorer ce fait risque d'avoir pour effet d'augmenter le nombre d'itinérants avec les coûts sociaux qui y sont rattachés.

Quelle sorte d'aide?

Autre élément inquiétant: l'aide gouvernementale prend une forme quelque peu pernicieuse cette année puisqu'elle n'assure plus aux familles bénéficiaires de profiter du plafond de 25% de leur revenu pour se loger. Le gouvernement a plutôt choisi de verser des montants forfaitaires sans considération pour le coût réel du loyer. Ainsi, à Montréal, une famille avec un enfant recevra 168 \$ par mois.

Comme on peut le constater, il s'agit d'un plan d'urgence qui laisse beaucoup à désirer. Il reste aussi à savoir ce que fera le nouveau gouvernement de M. Charest. En tout cas, les groupes de défense des locataires ont bien l'intention de lui rappeler que la situation est dramatique pour des centaines de personnes qui ne sont pas responsables de la crise actuelle.



Illustration: FRAPRU

Tribune



Créé en 1995, Eco-quartier Saint-Jacques de l'ASCCS est un programme environnemental financé par l'Arrondissement Ville-Marie. Sa mission est d'améliorer la qualité de vie urbaine et de promouvoir une société écologiste en agissant dans 3 volets principaux.

Gestion écologique des matières résiduelles

- Bacs verts pour récupération du papier, carton, verre, plastique et métal dans les résidences et petits commerces.

Distribution à nos bureaux
et livraison mensuelle à domicile.

- Bacs roulants: pour implantation de la collecte sélective dans les immeubles à logements, commerces, bureaux d'affaires, organismes et institutions.

- Collecte mensuelle à domicile de résidus domestiques dangereux: peinture, aérosols, solvants, néons.



**La distribution annuelle de fleurs
offertes par la Ville de
Montréal
aura lieu
le 24 mai,
à partir de 9h00,
(jusqu'à épuisement du stock)
au site d'Interprétation
situé au 1810, rue Panet
(preuve de résidence requise)**

Concours Fleurir Montréal

**Inscriptions
du 26 mai au 20 juin
Accès-Montréal: 872-3434**

- Dépôt de piles et de cartouches d'imprimante usées, à nos bureaux.

Propreté

- Distribution gratuite de plants de vigne pour prévenir les graffitis sur les murs.

- Vente de licences pour chiens.

- Soutien logistique pour organisation de corvées de nettoyage.

Renaturalisation urbaine

- Vente de compostières de jardin.

- Conseils et aménagement horticoles.

Activités et projets spécifiques

- Ateliers sur les 3R et/ou sur le compostage.

Territoire d'intervention

De Sherbrooke au Fleuve, de Champlain à University.

Pour plus d'information, consultez notre site internet ou communiquez avec nous.

**2022, rue de la Visitation,
Montréal H2L 3C7
Tél. (514) 522-4053 Fax: (514) 522-6702**

Inter-Loge Express est publié par le groupe communautaire *Inter-Loge Centre-Sud* grâce à une subvention du Programme de soutien à l'éducation populaire autonome du gouvernement du Québec.

Réception des textes et communiqués

1503 Lafontaine, Montréal, H2L 1T7

Téléphone: (514) 522-2107

Télécopieur: (514) 522-7070

Courriel: interloge@interloge.org

Responsable de l'édition: Louise LaRue
Rédaction et mise en page: Pierre Hamel